

# PEPS

PAIEMENT EN  
EQUIPE DE  
PROFESSIONNELS DE  
SANTÉ EN VILLE



Expérimenter une rémunération forfaitaire collective des professionnels de santé en ville, substitutive au paiement à l'acte et libre dans son utilisation et dans sa répartition



**Porteurs du projet :**

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et  
Ministère chargé de la santé



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
ÎLE-DE-FRANCE, NOUVELLE-AQUITAINE,  
OCCITANIE, PAYS DE LA LOIRE,  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Durée :  
5 ans



Fonds pour l'innovation du  
système de santé (FISS) :  
18,7 M€



15 structures d'exercice coordonné



Publié au  
Journal officiel  
du 03/07/2019 et  
modifié le 09/09/2023



Financement :  
Modèle de paiement collectif  
forfaitaire substitutif à l'acte  
sur un périmètre d'actes et de  
patients défini pour une équipe  
pluriprofessionnelle de santé

Art.  
51

Innovation

En santé